Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 64 (1976)

Heft: 11

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

VALAIS



LA PREMIERE TRANCHE **EN TRAVERS DU GOSIER**

Les discussions autour du Nouveau Droit de la Filiation, et plus particulièrement l'exposé de Me Gilles Petitipierre le 8 octobre à Martigny lors de la Journée des Femmes va-laisannes au Comptoir de Martigny, ont inspiré les réflexions suivantes à notre correspondante valaisan

Il v a la Sainte Famille, les grandes familles... LA famille, cellule originelle et protégée de notre société. Elle est, hélas, en grand péril, sapée, minée, disent d'aucuns, par le nouveau droit sur la filiation. Et l'échec du référendum a sonné, pour beaucoup en Valais, comme un glas.

Retirer au pater familias son droit de décision, décapiter de son chef l'union conjugale? la hiérarchie étant la clef de voûte de tout édifice social, c'est codifier l'anarchie: chacun alors de tirer à hue et à dia jusqu'à ce que s'en mêle le juge des mesures protectrices, discussions, protestations, divorce.

Retirer aux parents leurs droits naturels et absolus sur leurs enfants, les obliger à assurer leur entretien et leur formation. au-delà de leur majorité, alourdir leurs charges et limiter leurs prérogatives? Alors qu'il est dit: «Tes père et mère honoreras...», l'Etat aiguise les dents des jeunes loups contre leurs géniteurs!

Oue des époux, également conscients et responsables de leurs devoirs, coopèrent au bien de l'union conjugale, que des pères et mères exercent, de concert, leur autorité parentale, il n'est, semble-t-il, pas évident à beaucoup, que cela renforce le lien matrimonial. Que des enfants puissent jouir d'une certaine autonomie, apprendre à assumer personnellement leurs droits et leurs devoirs, est-ce une invite à la subver-

Toute atteinte au vénérable mon législatif semble sacrilège, signe révélateur de la décadence des temps.

Tradition, ô tradition, Ecône ainsi soit-il! Et dans les cercles et les assemblées où se discute le nouveau droit de la famille. les polémiques sont vives. Car les sociétés féminines et les partis politiques piochent le sujet: commission du BPW à Sierre, exposé de Mme Donnet à l'ASTUV de Sion, conférence de Me Gilles Petitpierre à Martigny, débat contradictoire avec Me Fontaney et Me Lovey, sous l'égide du PDC, enfin, le samedi 13 novembre à Sion, lors de l'assemblée générale des femmes universitaires, l'avant-projet de loi sur les effets du mariage et les régimes ma-trimoniaux sera présenté et discuté. «Si, comme nous, les Romains avaient

sans cesse adapté leurs lois à l'évolution des mœurs, ils auraient couronné leur législation d'un code Panem et Circenes», disait Me Lovey, lors d'un débat sur la nouvelle loi de la filiation, «Regrettable lacune», rétorquerai-je, «à l'ère de la consom-mation et des loisirs, nos juristes en eussent pu tirer grand profit».

Ne plus reconnaître le mariage comme l'institution spécifique de la filiation, quelle erreur, quel recul! Imposer à la mère non mariée, un curateur, quelle motion de défiance à son égard, quelle intolérable atteinte à sa liberté! Donner au père de l'enfant illégitime un droit de visite, et que l'Etat serve d'entremetteur que Monsieur puisse en tout bien, tout honneur, rencontrer sa maîtresse! Alors que tant d'enfants souffrent d'avoir un père alcoolique ou repris de justice, pourquoi infliger à l'enfant naturel un père de conduite indigne? Faire éclater, jusqu'à vingt ans après, un scandale qui salira une famille honorablement connue. Et dépouiller enfin l'épouse et les enfants légitimes d'une part de l'héritage!

Oui, Mesdames, vous opiniez du chef et du bonnet aux propos de Maître Lovey. Et ces objections vous ont convaincues La famille est un bastion que l'épouse légi-time et respectable, sinon respectée par un mari volage veut défendre à tout prix, pour elle, pour les siens, contre la fille de mauvaise vie, contre l'enfant du péché. Qui, je suis aussi dans le cocon et combattrai, de toutes mes forces, gerces, mites et larves destructives. Mais...

L'enfant ne doît-il pas être un centre de gravité, le pôle magnétique du droit de la filiation? Et, quelles que soient les circons-tances de leur naissance, ne doivent-ils pas, en toute justice, avoir juridiquement au moins tous les mêmes droits?

Tout père n'est-t-il pas responsable de son enfant et tenu de remplir ses devoirs et ses obligations envers lui? La dignité de la mère est-elle attachée à l'alliance portée à l'annulaire? La femme qui élève son en-fant seule, malgré les difficultés matérielles, affectives, sociales, n'aura-t-elle pour tout soutien que mesures dicriminatoires et attitudes hostiles? La petite action en paternité que d'aucuns regrettent n'étaitelle pas un: «Je paie et tais-toi!»

C'est une obligation fondamentale de

notre société, disait Me Fontaney, que de donner à chacun les mêmes chances d'épanouissement et que d'aider les plus défavorisés. Tel est l'esprit de la nouvelle législation. Sachons, «lorsque l'enfant paraît». l'accueillir.

Françoise Bruttin

SagitaiR tours London Air Tours AGENCE: 64-66, rue de Lausanne - 1202 GENEVE Réservation : (022) 32 08 03 - 31 44 96 - 31 74 66

Activités d'automne à Genève. Comme toujours, c'est le moment de l'année où l'activité la plus dynamique se déchaîne. Au Centre de liaison, c'était le 20 octobre la réunion d'au-

tomne, dite des présidentes. Me Cécile Ringgenberg, avocate au CERN, a fait un exposé lucide sur le nouveau droit matrimonial, et encouragé une dis-

- cussion par groupes sur les points suivants:

 époux partenaires: mêmes droits mêmes responsabilités
- le choix du nom
- le droit de cité de l'épouse le droit de la demeure conjugale et la limitation du droit de résilier le bail, de vendre l'immeuble
- la répartition des tâches familiales et la part aux revenus le choix et l'exercice d'une profession par les époux
- le devoir de renseigner son conjoint office de consultation et rôle du juge
- administration, jouissance et droit de disposer des revenus
- partage du bénéfice et droit de succession de l'époux survi-

GENEVE

Une discussion générale tenta ensuite d'établir une synthèse de tous les arguments exposés. Mme Chambordon-Junod, pré-sidente du Centre de liaison, insista pour que les personnes présentes diffusent le plus largement possible autour d'elles leurs informations sur le nouveau droit matrimonial, en organisant rencontres et discussions durant cet hiver.

Lyceum-Club de Genève

Le dimanche 6 novembre à Berne, Mme Nelly Turtach de Genève, a organisé un concours musical flûte et piano, dont nous rapporterons plus longuement les résultats.

Le Club de Genève de l'Association des Femmes de Carrières libérales et commerciales a le plaisir de convier ses membres le samedi 13 novembre 1976 à l'hôtel Bristol dès 15 h. 30 afin d'entendre Mademoiselle Martine BAER. Mlle Baer est assistante sociale interentreprises à Genève et elle parlera de sa profession. Son exposé présentera certainement le plus grand

FRIBOURG

Création du Centre «Information Personnes-Couples-Familles» (IPCF)

dée le 2 février dernier, l'Association «Information personnes-couples-famil-se présentait à la presse dernièrement. Il s'agit d'une organisation faitière destinée à grouper des collectivités et des personnes dans le but de promouvoir une large information dans les domaines de la sexualité, du planning familial, de la vie du couple, de l'éducation, de la consomma-tion, du conseil juridique. Font actuellement partie de l'Association: le Centre de liaison, l'Ecole des parents, la Croix-Rouge, le Centre de consultations conjugales, la Commission pastorale des

En remontant à l'origine de cette création, on trouve des milieux qui, il y a quel-ques années déjà, se préoccupaient de la mise sur pied dans notre canton d'un Centre de planning familial. C'est ainsi que le Centre de liaison des associations féminines avait en 1974 sa propre com-mission du planning. Puis, le Département cantonal de la Santé publique ayant fondé le Centre de planning, cette commission fut mise en veilleuse, mais assez rapidement informée de certaines insuffisances du Centre de planning (une seule personne en service et parlant uniquement le français), la Commission se remit à la tâche. Elle rencontra des partenaires dont les préoccupations rejoignaient les sien-

Alors commenca le long travail de la mise sur pied d'un organisme, l'établisse-ment des statuts, et ce fut la création de l'IPCF. Cela au cours de nombreuses séances où œuvrèrent d'arrache-pied les délégués des cinq associations citées plus haut avec la collaboration d'un men

du Département de la Santé publique. Si le Planning familial fut à l'origine de l'ICPF, il reste une de ses priorités. En ef-fet, chargé par la Direction de la Santé publique et des Affaires sociales de soutenir. de conseiller l'actuel Centre de planning, l'ICPF a pris la responsabilité de la for mation de deux personnes qui seront ap

pelées à fonctionner d'ici une année en tant que conseillères en planning.

L'IPCF se propose également d'établir liaison avec: médecins, services hospitaliers en gynécologie-obstétrique, psy-chologues, psychiatres, juristes, éducateurs, etc... qui peuvent, de près ou de loin participer à l'information telle qu'il entend promouvoir. L'IPCF souhaite pouvoir développer

d'autres initiatives, toutes au service des personnes, couples et familles. Mais, est-il besoin de le dire, l'Association part sans aucun moyen financier. Elle fait appel à aucun moyen Innancier. Eue rait apprei a des subsides, bourses, et compte beau-coup sur l'appui de ses membres. Elle lance un pressant SOS à toutes les person-nes et collectivités que son activité intéresse, afin qu'elles adhèrent à l'Association, apportant leur appui moral et matériel à une réalisation indispensable à otre canton.

La cotisation annuelle à l'Association pour le Centre «Information personnes-couples-familles» est de Fr. 15.— pour les personnes et de Fr. 50.— pour les associa-

Pour de plus amples renseignements, 'adresser à la présidente: Madame Piera Fleiner-Gerster, Riedelet 9 à Marly.

G. Chablais

VAUD

Election d'une femme pasteur

Lors de l'une de ses dernières séances, le Conseil d'Etat vaudois a ratifié l'élection de plusieurs nouveaux pasteurs, dont une femme: Mme Bernadette NEIPP.

Au niveau de la paroisse, cela n'a pas été tout seul, m'a confié l'une des paroissiennes de Chailly (Lausanne). On s'est tâté longuement: «le» candidat avait bien des défauts: c'était... une femme, et qui plus est... célibataire, et encore... élevée en Suisse alémanique! (Elle aurait été mariée, qu'on le lui aurait aussi reproché!) L'argument de sa valeur personnelle, de sa disponibilité a fini par l'emporter, heure

Anne Perrier, lauréate 1976 de la Fondation Schiller

Anne Perrier, qui avait déjà obtenu en 1971 l'une des distinctions littéraires les plus importantes de Suisse romande: le prix Rambert (Ramuz, Chessex, Catherine Colomb, Starobinsky l'ont obtenu avant elle), vient d'être couronnée à nouveau: c'est elle qui a recu le Prix de la Fon-dation Schiller et les écrivains suisses l'ont fêtée à Mézières, à fin septembre.

Relevons les principaux titres de son œuvre poétique: POUR UN VITRAIL (Seghers, 1955), LE VOYAGE (La Baconnière, 1958), LE PETIT PRE (Payot, 1960), LE TEMPS EST MORT (Payot, 1967) LETTRES PERDUES (Pavot. et à la fin de l'année dernière: FEU LES OISEAUX (Payot).

groupe de Lausanne ANNONCE:

Tous les jeudis du mois de novembre. ainsi que le premier jeudi du mois de dé-cembre: COURS d'instruction civique (Fr. 8.— par séance) à la MAISON DE LA FEMME, à 20 h. 30.

Tous les jeudis, de 14 h. à 17 heures, Bureau d'information féminine: l'ADF essaie de renseigner les femmes sur n'im-porte quel problème: venez ou téléphonez! à la MAISON DE LA FEMME, rue

de l'Eglantine 6, tél. 233322. Aux mêmes heures le jeudi, ainsi qu'un quart d'heure avant toute réunion à la MAISON DE LA FEMME, la Bibliothèque est ouverte et met à la disposition des membres de l'ADF des livres écrits par des femmes et de nombreux ouvrages féministes récents.

LE LYCEUM-CLUB ANNONCE

- Le vendredi 12 novembre, 17 h. Causerie d'Alain Gruber: «Collections du Musée national destinées au Château de Prangins». Le vendredi 19 novembre, 17 h. Cau-
- serie d'Edith Meystre: «Autour de Madame de Kruderer».
- Vendredi 26 novembre, 17 h. Quatuor: Françoise Faller, hautboïste, Edmée Girardet, violoniste, Berthe Viret, altiste, Colette Vauthey, violoncelliste, dans des œuvres du XVIIIe
- Vendredi 3 (de 15 à 22 h.) et samedi 4 décembre (de 9 à 19 h.): Boutique des artistes lycéennes.
- Vendredi 10 décembre, 17 h.: Causerie d'Elisabeth Burnod: «La séparation des mondes» et signature de son ouvrage «Le dimanche padouan».

Décès de † Mme Lucie Givel, députée

Nous avons appris avec regret le décès de Mme Lucie Givel-Bonnet, députée du Parti radical-démocrate vaudois pour l'arrondissement de Romanel.

Infirmière de formation. Lucie Givel savait les difficultés et les craintes de son prochain et elle s'efforçait à les soulager vec un zèle inlassable.

Militant pour l'introduction du sufrage

féminin dans notre canton, elle avait eu la satisfaction non seulement de voir triompher sa cause mais encore d'en assumer le développement naturel en siégeant dans les conseils législatifs. Outre le Grand Conseil vaudois, Mme Lucie Givel siégeait au Conseil communal de Renens.

† Suzanne BARRAS-STAUB

Mme Suzanne BARRAS-STAUB est décédée récemment à Villeneuve. Conseillère communale depuis 1967, elle fut présidente du Conseil en 1969. Tou-jours disponible et prête à rendre service, elle a droit à la reconnaissance de toute la

SUISSE ALEMANIOUE

Schaffhouse

UN EXECUTIF SE FEMINISE

Pour la première fois dans le canton de Schaffhouse, une femme a été élue dans un conseil exécutif communal. Il s'agit de Mme Dora HORNER, jardinière d'enfants, qui a été élue membre du Conseil municipal de TRASADINGEN.